



Rives de Saône

Communauté de Communes

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
COTE D'OR

Date de convocation :
20.03.2023

Envoyé en préfecture le 21/04/2023

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Publié le

ID : 021-242101509-20230327-DB015_2023-AI



**EXTRAIT DU REGISTRE
des décisions de Bureau
de la Communauté de Communes Rives de Saône**

Séance du 27/03/2023

Décision n° 15– 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars à 20 heures 00

Le Bureau de la Communauté de Communes Rives de Saône, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Saint-Usage, sous la présidence de Monsieur DELACOUR Sébastien, président

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de délégués ayant pris part au vote : 16

Présents :

Mesdames Jocelyne BEAUNEE, Laurence BREBANT, Martine DECHAUD, Martine DUBIEF, Lucie FOURNIER BONNIN, Bernadette REVERCHON, Corinne SIRUGUE.

Messieurs Alain BECQUART, Alain BECQUET, Sébastien BELORGEY, Sébastien DELACOUR, Xavier DESMIST, Marc JAUDAUX, Jean-Louis ROUSSELET, Camille SIMAR, Bruno VANDENBOUCKE.

Excusés :

Joëlle DUFOUR, Marie-Line DUPARC, Céline GILARDET, François PERRIN, Gilbert VALENTIN.

[ENFANCE JEUNESSE](#) – Actualisation des tarifs Enfance Jeunesse pour les temps périscolaires, extrascolaires et les mercredis au 01/09/2023.

Considérant les statuts de la Communauté de Communes et notamment ses compétences Jeunesse et Action sociale : « mise en place et gestion de structures d'accueil ou gestion de structures d'accueil mises à disposition par d'autres collectivités pour la communauté de communes : halte-garderie, crèches, RAM, accueils de loisirs sans hébergement pour les 3-14 ans pendant les vacances scolaires, accueils périscolaires, restaurants scolaires ».

Chaque année les tarifs des prestations périscolaires et extrascolaires sont réactualisés. Ils tiennent compte de l'évolution des coûts du service : hausse des prix des repas, qui nous sont facturés par les différents prestataires, hausse du coût des transports et des personnels.

Ces nouveaux tarifs seront applicables à partir du 1er septembre 2023.

La commission « Politique Educative et Sociale de l'Enfance, de la Jeunesse et de la Famille » s'est réunie le 14 mars 2023 et a donné un avis favorable pour les propositions tarifaires présentées ci-dessous.

Pour une meilleure compréhension, nous vous présentons les tarifs par tranches de quotient familiaux (QF) et par activités.

Quatre nouvelles propositions tarifaires 2023-2024 sont présentés :



1. Périscolaire (matin –midi –soir) et part fixe repas
2. Mercredis
3. Vacances journée complète avec repas
4. Nouveauté : Semaine multi-activités pour les adolescents en juillet (2 semaines).

A. PERISCOLAIRE : Grille N°1 : Accueils périscolaires – matin – pause méridienne - soir

Application à partir du 1er septembre 2023 avec augmentation de :

- 6% sur les taux d'effort
- 6% sur la « part fixe repas », sous réserve des conditions de prix des repas qui nous seront facturés par les prestataires dès septembre 2023. Le renouvellement du contrat de marché des repas de septembre 2023 à septembre 2026 sera une variable d'ajustement du prix du repas facturé aux familles.

Rappel : les tarifs sont calculés à l'acte, avec application d'un taux d'effort selon le quotient familial. Une majoration de 15% est appliquée pour les extérieurs sur toutes les grilles de tarifs.

		TAUX EFFORT Appliqué au QF	Tarif plancher	Tarif plafond	
2023-2024	Nouveau tarif Accueil matin et accueil soir = une séquence (moyenne 1.5h par accueil)	0.265%	1.20€	3.50€	
2023-2024	Nouveau tarif Accueil Temps méridien = 1 séquence (moyenne 2h)	0.298%	1.20€	3.50€	Part fixe repas : 3.92€ (*sous réserve)

Proposition 2023-2024 - périscolaire matin-midi-soir

TARIFS 2023-2024 / Proposition 1 - tarifs périscolaires matinée : 1h30 / pause méridienne : 2h00 / soirée : 1h30						
Tarifs périscolaires - augmentation de 6%						
		TAUX EFFORT				
		matin	0,265%			
		Midi	0,298%			
		calcul application du % matin et soir	calcul application du % pause méridienne	Tarifs familles matin ou soir	familles pause méridienne - hors repas	tarifs pause méridienne avec repas
QF	100	0,265	0,298	1,20 €	1,20 €	5,12 €
QF	250	0,6625	0,745	1,20 €	1,20 €	5,12 €
QF	300	0,795	0,894	1,20 €	1,20 €	5,12 €
QF	400	1,06	1,192	1,20 €	1,20 €	5,12 €
QF	500	1,325	1,49	1,33 €	1,49 €	5,41 €
QF	650	1,7225	1,937	1,72 €	1,94 €	5,86 €
QF	750	1,9875	2,235	1,99 €	2,24 €	6,16 €
QF	800	2,12	2,384	2,12 €	2,38 €	6,30 €
QF	1000	2,65	2,98	2,65 €	2,98 €	6,90 €
QF	1200	3,18	3,576	3,18 €	3,50 €	7,42 €
QF	1300	3,445	3,874	3,45 €	3,50 €	7,42 €
QF	1500	3,975	4,47	3,50 €	3,50 €	7,42 €
QF	1600	4,24	4,768	3,50 €	3,50 €	7,42 €
QF	1800	4,77	5,364	3,50 €	3,50 €	7,42 €
QF	2000	5,3	5,96	3,50 €	3,50 €	7,42 €
QF	2200	5,83	6,556	3,50 €	3,50 €	7,42 €
QF	2700	7,155	8,046	3,50 €	3,50 €	7,42 €
ET PLUS	2701	7,15765	8,04898	3,50 €	3,50 €	7,42 €

B. TARIFS DES MERCREDIS :

Nous offrons trois possibilités aux familles :

- Grille N° 2 La séquence demi-journée sans repas (matin ou après-midi / 4H30)
- Grille N° 3 La séquence demi-journée avec repas (matin ou après-midi / 4H30)
- Grille N° 4 La séquence journée complète avec repas (9h00)

1. Grille de tarifs N° 2 : Mercredi demi-journée sans repas

Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2023 – tarifs à l'acte avec application d'un taux d'effort selon le quotient familial.

Nouvelle proposition N°2 – mercredi demi-journée sans repas

Proposition 2 - nouveaux tarifs 2023-2024				
MERCREDI - DEMI JOURNEE SANS REPAS				
application hausse 6% prix du repas et taux effort QF > 750				
	TAUX EFFORT		plancher	plafond
QF < OU = 750	0,345%		1,00 €	7,60 €
QF > 750	0,403%			
		calcul application du %	sans repas	Tarifs familles
QF	250	0,86	0	1,00 €
QF	300	1,04	0	1,05 €
QF	400	1,38	0	1,38 €
QF	500	1,73	0	1,73 €
QF	600	2,07	0	2,07 €
QF	700	2,42	0	2,42 €
QF	750	2,59	0	2,59 €
QF	800	3,22	0	3,22 €
QF	1000	4,03	0	4,03 €
QF	1200	4,84	0	4,84 €
QF	1300	5,24	0	5,24 €
QF	1500	6,05	0	6,05 €
QF	1600	6,45	0	6,45 €
QF	1800	7,25	0	7,25 €
QF	2000	8,06	0	7,60 €
QF	2200	8,87	0	7,60 €
QF	2700	10,88	0	7,60 €

2. Grille de tarifs N° 3 : Mercredi demi-journée avec repas

Nouvelle proposition n°3 – mercredi demi-journée avec repas

PROPOSITION 3 - NOUVEAUX TARIFS - 2023-2024

ID : 021-242101509-20230327-DB015_2023-AI

MERCREDI - DEMI JOURNEE AVEC REPAS				
augmentation de 6%				
TAUX EFFORT réévalué			PLANCHER	PLAFOND
QF < OU = 750	0,064%	0,064	3,98 €	
QF > 750	0,399%	0,399		11,80 €
		application du taux d'effort %	repas-+6%	tarifs familles -demi journée AVEC REPAS
QF	100	0,06	3,92 €	3,98 €
QF	200	0,13	3,92 €	4,05 €
QF	300	0,19	3,92 €	4,11 €
QF	400	0,25	3,92 €	4,17 €
QF	500	0,32	3,92 €	4,24 €
QF	600	0,38	3,92 €	4,30 €
QF	750	0,48	3,92 €	4,40 €
QF	800	3,19	3,92 €	7,11 €
QF	1000	3,99	3,92 €	7,91 €
QF	1200	4,79	3,92 €	8,71 €
QF	1300	5,19	3,92 €	9,11 €
QF	1500	5,99	3,92 €	9,91 €
QF	1600	6,38	3,92 €	10,30 €
QF	1800	7,18	3,92 €	11,10 €
QF	2000	7,98	3,92 €	11,70 €
QF	2200	8,78	3,92 €	11,80 €
QF	2700	10,77	3,92 €	11,80 €
QF ET PLUS	2701	10,78	3,92 €	11,80 €

3. Grille de tarifs N° 4 : Mercredi complète avec repas

Nouvelle proposition n° 4 – mercredi journée complète avec repas

PROPOSITION 4 - NOUVEAUX TARIFS 2023-2024

ID : 021-242101509-20230327-DB015_2023-AI

MERCREDI - JOURNEE COMPLETE AVEC REPAS**Mercredi journée complète avec repas - augmentation de 6%**

TAUX EFFORT		PLANCHER	PLAFOND
QF < OU = 750	0,208%	0,000	4,00 €
QF : > à 750	0,577%	0,000	18,50 €
	calcul des prix = application du taux d'effort %	repas	Tarif = journée avec repas / familles
QF	200	0,42 €	3,92 €
QF	300	0,62 €	3,92 €
QF	400	0,83 €	3,92 €
QF	500	1,04 €	3,92 €
QF	600	1,25 €	3,92 €
QF	750	1,56 €	3,92 €
QF	800	4,62 €	3,92 €
QF	1000	5,77 €	3,92 €
QF	1200	6,92 €	3,92 €
QF	1300	7,50 €	3,92 €
QF	1500	8,66 €	3,92 €
QF	1600	9,23 €	3,92 €
QF	1800	10,39 €	3,92 €
QF	2000	11,54 €	3,92 €
QF	2200	12,69 €	3,92 €
QF	2700	15,58 €	3,92 €
QF et plus	2800	16,16 €	3,92 €

C. VACANCES : Grille n°5

Nouvelle proposition N° 5 – tarifs extrascolaires 2023-2024

PROPOSITION 5 - NOUVEAUX TARIFS - 2023-2024 - ALSH

ID : 021-242101509-20230327-DB015_2023-AI

VACANCES - JOURNEE COMPLETE AVEC REPAS**Tarifs avec augmentation de 6%**

TAUX EFFORT		PLANCHER	PLAFOND
QF < OU = 750	0,212%	0,212	4,00 €
QF > 750	0,573%	0,573	18,50 €
	calcul application du taux d'effort %	prix repas=part fixe	tarifs familles avec plancher et plafond
	200	0,424	3,92 €
QF	300	0,636	3,92 €
QF	400	0,848	3,92 €
QF	600	1,272	3,92 €
QF	700	1,484	3,92 €
QF	750	1,59	3,92 €
QF	800	4,584	3,92 €
QF	1000	5,73	3,92 €
QF	1200	6,876	3,92 €
QF	1300	7,449	3,92 €
QF	1500	8,595	3,92 €
QF	1600	9,168	3,92 €
QF	1800	10,314	3,92 €
QF	2000	11,46	3,92 €
QF	2200	12,606	3,92 €
QF	2700	15,471	3,92 €
QF et plus	2800	16,044	3,92 €

D. NOUVEAUTE ; SEMAINE MULTI-ACTIVITE POUR ADOLESCENTS

Grille N°6 - Tarification spécifique : semaine multi-activités Adolescents
Deux semaines en juillet 2023. Cette tarification n'existait pas en 2022.

PROPOSITION 6 - NOUVEAUX TARIFS - 2023-2024 - SEM

ID : 021-242101509-20230327-DB015_2023-AI

Tarif journée complète avec repas					
TAUX EFFORT		PLANCHER	PLAFOND		
QF < OU = 750	0,500%	5,00 €			
QF > 750	0,577%			20,00 €	
	calcul application du taux d'effort %	prix repas =part fixe	tarifs familles avec plancher et plafond	tarifs familles pour 5 jours	
	200	1	4,00 €	5,00 €	25,00 €
QF	300	1,5	4,00 €	5,50 €	27,50 €
QF	400	2	4,00 €	6,00 €	30,00 €
QF	600	3	4,00 €	7,00 €	35,00 €
QF	700	3,5	4,00 €	7,50 €	37,50 €
QF	750	3,75	4,00 €	7,75 €	38,75 €
QF	800	4,616	4,00 €	8,62 €	43,08 €
QF	1000	5,77	4,00 €	9,77 €	48,85 €
QF	1200	6,924	4,00 €	10,92 €	54,62 €
QF	1300	7,501	4,00 €	11,50 €	57,51 €
QF	1500	8,655	4,00 €	12,66 €	63,28 €
QF	1600	9,232	4,00 €	13,23 €	66,16 €
QF	1800	10,386	4,00 €	14,39 €	71,93 €
QF	2000	11,54	4,00 €	15,54 €	77,70 €
QF	2200	12,694	4,00 €	16,69 €	83,47 €
QF	2700	15,579	4,00 €	19,58 €	97,90 €
QF et plus	2800	16,156	4,00 €	20,00 €	100,00 €
Une veillée est comprise dans la semaine					
15% de majoration pour les extérieurs					

Les membres du bureau communautaire :

- Entérinent les tarifs Enfance Jeunesse à compter du 1^{er} septembre 2023 tels que présentés ci-dessus,
- Prennent en compte la réserve émise concernant le prix du repas, qui pourrait-être réactualisé en septembre 2023, selon les résultats du marché des repas.
- Autorisent le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote à main levée :

Votants : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 16

Pour copie conforme,
Le Président, Sébastien DELACOUR